

11

PLAN DE ZONAGE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU NORD

AGNIÈRES

PLAN DE ZONAGE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19
ET LE 06.05.21

PLUI ADOPTÉ LE 21.07.22

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :
anteagroup

Échelle : 1/5000^m

100 POUR 1000 ANNEE À LA DÉCLARATION D'URBANISME
DU PLAN LOCAL D'URBANISME DU NORD DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
EN DATE DU 21 JUILLET 2022, LE PRÉSIDENT MICHEL SIBRA

**CAMPAGNES
de l'ARTOIS**
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03 21 220 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y o i

--- Limite communale

☐ Cimetière

Zonage

UA : zone urbaine correspondant au cœur de ville, bourg et village

UB : zone urbaine périphérique

UJ : zone urbaine correspondant aux jardins

UE : zone destinée à l'accueil d'activités économiques secondaires et tertiaires, d'artisanat, de commerces et de services, ainsi que d'activités industrielles

UH : zone destinée à l'accueil d'équipements et installations d'intérêt collectif et de service public

A : zone agricole

N : zone naturelle

--- Limite de zone

--- Zone recouvrant des espaces sensibles en raison de leur qualité écologique

--- Zone potentiellement inondable ou humide

☐ Emplacement réservé

Installations agricoles

★ Installation agricole non classée

Número	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Création d'un espace public	Agnières	785
2	Défense incendie	Agnières	218
3	Défense incendie	Agnières	197
4	Défense incendie	Agnières	230
5	Création d'un trop plein vers la mare en prévention des inondations	Agnières	608
6	Création future de bassins de rétention d'eau de ruissellement	Agnières	2 720

